

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, REDONDO Alexia et Messieurs, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, , SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Membres absents : MALLET Annie, JEAN Christophe, CABANEL Alain, NIEL Delphine.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : M. SAINT LEGER Sébastien.

## **ELECTION SENATORIALE**

Le Maire informe que par arrêté préfectoral N°30-2020-07-01-001, il convient de désigner les délégués et suppléants qui seront chargés d'élire à leur tour les sénateurs du Gard.

Il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Il présente la liste « Ensemble pour Branoux les Taillades ». Il invite chaque membre à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à la désignation desdits délégués. Chaque conseiller a voté puis le bureau électoral a procédé au dépouillement.

Sont élus titulaires : Catherine BRES, Michel VIGNE et David CHARLES tandis que Nadine MOURGUES, Gilberte MOULIERE et Yanick TRIBES sont élus suppléants.

Tous les élus acceptent leurs désignations.

**La délibération entérinant les nominations est adoptée à l'unanimité**

## **REFECTION DES ECOLES**

Le maire expose que l'école maternelle aurait besoin de travaux de peinture notamment dans le couloir. Il indique que bien que la compétence éducation ait été transmise

à l'Agglo d'Alès, la commune reste propriétaire des murs et peut procéder à la réfection des locaux

Trois peintres ont été consultés (SARL CDBJ CREATION DECOR, EURL ROUVEIROLLES et entreprise PANTEL). 2 seulement ont répondu.

C'est l'entreprise SARL CDBJ CREATION DECOR qui a été retenu par la CAO, pour un montant de 2 791.40€

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire expose que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé de n'octroyer que les subventions pour lesquelles les associations avaient fait une demande écrite.

Le collège Léo Larguier vient de nous écrire pour avoir une aide de 210€ concernant les sorties effectuées par les collégiens de Branoux les Taillades. Il propose de donner une suite favorable à cette requête.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **BAIL AU CABINET INFIRMIER**

Le maire explique qu'il a été interpellé par 2 infirmières qui souhaitent installer un cabinet infirmier sur la commune dans le but de desservir les nombreux écarts. La salle sous les gites semble leur convenir et répondre aux exigences de l'ordre des infirmiers.

Un loyer modéré de 50 euros est proposé afin d'encourager cette initiative alors même que la commune souffre de désertification médicale.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 20 heures